

Compte rendu du CSAL du 21 février 2023

L'ordre du jour de cette instance comportait 7 points, dont 3 pour avis : les PV des précédents CTL et la question des ponts naturels pour 2023.

Tout le reste était pour information.

Nous avons validé le PV du CTL auquel nous avons participé et nous nous sommes abstenus pour celui auquel nous n'avions pas assisté.

Note d'orientations ministérielles santé, sécurité et conditions de travail

M. DUMONT, représentant du Secrétariat général nous a présenté la déclinaison de la nouvelle instance de dialogue social : le CSAL (Comité Social d'Administration Sociale) et sa modalité pratique à vocation « conditions de vie au travail », la FS (Formation Spécialisée).

Le budget par agent est certes passé de 123 à 127 euros mais dans le même temps la réserve est passée quant à elle de 6 à 9 %.

En réponse à nos remarques sur une baisse de budget par agent, il nous a été répondu que nous étions le seul ministère à bénéficier d'une telle dotation. Autrement dit « c'est mieux que si c'était pire ».

Ce sujet sera abordé à nouveau dans le cadre de la Formation Spécialisée du lundi 27 février.

Le Directeur a prétendu que les anciennes instances conduisaient à de la redondance et que cette refonte des instances de dialogue social visait à éviter les doublons.

Pour Solidaires cette réforme a pour objectif de restreindre les droits des représentants des personnels et par conséquent des personnels dans leur ensemble.

Ponts naturels 2023

Deux dates étaient proposées, le vendredi 19 mai et le lundi 14 août.

Une mention a été ajoutée à ces dates en excluant éventuellement les agents des SIP et les EDR concernés dans le cas où le dernier jour de la campagne déclarative d'IR 2023 coïncidait avec la date du pont naturel du 19 mai. Pour ce motif, au nom de l'équité entre agents nous avons voté contre cette proposition.

Sobriété énergétique. Plan d'actions avec la Préfecture

En lien avec la DGFIP, la Préfecture de la Dordogne a établi un plan d'actions qui s'articule autour de quatre axes majeurs issus des engagements de l'État pour des services publics éco-responsables :

- la mobilité durable des agents ;
- la transition énergétique, les économies d'énergie et la réduction des gaz à effets de serre ;
- les achats éco-responsables ;
- l'économie circulaire et le numérique responsable.

L'État découvre aujourd'hui, au travers du coût de l'énergie l'état de délabrement de ses bâtiments domaniaux qu'il néglige depuis des décennies malgré nos alertes répétées.

Ne nous y trompons pas, il ne s'agit pas d'une prise de conscience de l'urgence climatique mais plutôt d'une réaction conjoncturelle économique.

La seule solution suggérée par le directeur est la réduction drastique du parc immobilier.

Les documents en notre possession nous montrent à quel point la Direction Générale n'a pas pris la mesure de l'urgence climatique et se donne ainsi bonne conscience à moindres frais.

Élaboration du contrat d'objectifs et de moyens. Premières orientations stratégiques de la DGFIP

De l'aveu même de la Direction la participation des agents au « remue-méninges » n'a pas été une franche réussite (7 % de participation dont un grand nombre de cadres supérieurs)...

Au final pas de quoi renverser la table hormis le constat d'une perte de sens et de technicité dans de nombreux services. Cette désastreuse évolution, liée aussi à la dématérialisation à outrance a été dénoncée par Solidaires à de nombreuses reprises à chaque restructuration.

On peut légitimement se demander si les choses vont évoluer dans le bon sens quand en parallèle on apprend que 2 milliards d'euros vont être alloués à l'informatique.

Questions diverses

Solidaires a dénoncé la désinvolture avec laquelle le comptage du nombre de grévistes est fait. Tout un service avait été omis lors d'un précédent mouvement. Sans notre intervention le nombre de grévistes aurait été sous-estimé.

Solidaires s'interroge sur l'utilisation des données personnelles en possession de la DGFIP au regard du mail envoyé récemment par le ministre Guérini sur les boîtes personnelles des agents.

A ce propos le Directeur n'exclut pas la vente par la DGFIP de certaines données à caractère général dans la mesure où pour lui notre Administration évolue dans un secteur concurrentiel...